

Prêt d'honneur

INITIATIVE MENTON RIVIERA

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Menton Riviera a pour objectif d'aider les créateurs, les repreneurs et les développeurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif, les personnes physiques ou personnes morales souhaitant créer, reprendre ou développer une petite entreprise commerciale, artisanale, de services, industrielle, etc., dans le périmètre de l'Association et en particulier dans les quartiers ou zones fragilisées, les centres villes en difficulté, les activités agricoles.

Les secteurs éligibles :

- le commerce,
- l'artisanat,
- l'industrie,
- le service,
- l'agriculture,
- le BTP,
- la profession libérale.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur dépend du projet et des besoins en fonds propres.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur une période de 3 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Menton Riviera.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE MENTON RIVIERA

- Le Royal Plaza
38 Rue Henry GREVILLE
06500 MENTON
Téléphone : 04 93 57 01 08
E-mail : direction@initiative-riviera.fr